

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Brantôme s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique RATINAUD, Maire en exercice.  
Date de convocation : 15 octobre 2009

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Monique RATINAUD, Claude MARTINOT, François JEANNIOT, Raymond BOUCAUD, Fabienne THORNE, Cyrille LIENARD, Jean Pascal RAINAUD, Anne Marie CLAUZET, Michel CATINAUD, Pierre BOUFFIER, Sébastien FARGES, Martial PEYROUNY

Etaient absents : (excusés) : Mesdames et Messieurs Malaurie GOUT DISTINGUIN, Yves ARLOT, Philippe JUGE, Marc CHASTENET DE GERY, Simon GELERNTER, Cédric LAVAUD

Etait absente : Madame Virginie SIVAUULT,

Madame le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.  
Elle invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame Anne Marie CLAUZET a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Philippe JUGE a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT  
Monsieur Cédric LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Michel CATINAUD

Puis, Madame le Maire passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

### I- Approbation des procès verbaux des séances du Conseil Municipal des 17 et 30 SEPTEMBRE 2009.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès verbal de la séance du 17 septembre 2009. Aucune observation n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.  
Pour celui du 30 septembre 2009, il convient de rectifier que Monsieur Philippe JUGE était absent excusé.  
Madame le Maire indique que cette modification sera inscrite dans le procès verbal de cette séance.  
Il est adopté à l'unanimité

### II- Lecture des décisions

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation.

- Décision n°09/09/45 du 16 septembre 2009 autorisant la signature du contrat de maintenance avec la société KONE concernant le portail automatique d'entrée de la gendarmerie pour un montant annuel de 170.00 € HT soit 203.32 € TTC.
- Décision n°09/10/46 du 08 octobre 2009 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de la 11<sup>ème</sup> tranche d'assainissement pour un montant de 7 402.05 € HT soit 8 852.85 € TTC
- Décision n°09/10/47 du 18 octobre 2009 décidant de retenir l'entreprise SARL METAPHORE domiciliée 38, quai de Bacalan à Bordeaux pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de l'avenue du Docteur Devillard pour un montant de 40 567.51 €HT soit 48 518.74 € TTC.

- Décision n°09/10/47 bis du 14 octobre décidant de retenir l'entreprise SARL MARTY MENUISERIES MIROITERIES domiciliée « le Brandissou » à Champagnac de Bélair pour un montant de 21 000 € HT soit 22 155.00 € TTC.

### III- Tourisme

Rapporteur : Monsieur François JEANNIOT

1°) Demande de classement de l'office municipal de tourisme - approuvé à l'unanimité-

### IV- Desserte des territoires en haut et très haut débit

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Prise de compétence en aménagement numérique par le SDE24 : acceptation des modifications statutaires du syndicat. - approuvé à l'unanimité-

### V- Communauté de Communes du Brantômois

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Election d'un nouveau délégué titulaire pour siéger à la communauté de communes du Brantômois - Monsieur Raymond BOUCAUD a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue, en qualité de délégué titulaire en remplacement de Madame Virginie SIVALT pour siéger à la communauté de communes du Brantômois-

### VII- Finances

Rapporteur : Monsieur Cyrille LIENARD

1°) Octroi de subventions aux ménages bénéficiaires du Pass Foncier pour l'accession à la propriété au lotissement « La Pougé » -approuvé à l'unanimité-

2°) Décision modificative n°5 : vote de crédits supplémentaires- approuvé à l'unanimité-

### VIII- Voies et réseaux

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Déclassement d'une section de la Route Départementale 675 E2 au profit du domaine public de la commune - approuvé à l'unanimité-

2°) Classement du délaissé de la RD939, situé au giratoire sud, à l'entrée de Brantôme dans le domaine privé de la commune. - approuvé à l'unanimité-

### IX- Questions diverses

#### Informations suivantes

- L'Arrêté portant substitution de la communauté de communes du Brantômois à la commune de Brantôme au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte de Champagnac de Bélair a été signé le 12 octobre 2009 par Monsieur le Sous Préfet de Nontron.
- Le Conseil Municipal s'associe à la motion relative à la crise laitière présentée par la Confédération Paysanne, la coordination Rurale, la FDSEA-JA et la FDPL adoptée par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne en session du 21 septembre dernier.

- Madame le Maire informe le Conseil que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars prochain.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de l'anniversaire d'ouverture de la micro-crèche, l'association « UN, DEUX, TROIS » organise une tombola. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 13 novembre à partir de 20 heures à la salle des fêtes de Brantôme.
- Le 26 novembre prochain à 20 h 30, à la salle de la RPA, la directrice de l'office de pôle d'Oloron Sainte Marie et le Président de la structure nous feront partager leur expérience dans le domaine du tourisme afin de nous encourager à mutualiser nos moyens sur notre territoire.
- Monsieur MARTINOT indique que la commune a encaissé à ce jour la somme de 16 185 € de droits de place des camping cars.
- Il informe que les fondations du lotissement sont coulées et que la commune a signé l'acte pour l'acquisition d'une bande de terrain qui permettra l'accès direct au lotissement.
- Il précise que les travaux d'investissement de voirie sont terminés et les travaux de fauchage sont en cours.
- Madame le Maire ajoute également que l'acte a été signé pour l'achat de terrain en vue de créer l'accès à la station d'épuration.
- Monsieur CATINAUD signale qu'un camion a fait tomber la croix à Lombraud. Un devis a été demandé et le nécessaire est en cours pour obtenir l'indemnisation du sinistre.
- Il demande si une protection pourrait être mise en place à la salle capitulaire afin d'éviter des dégradations qui se renouvellent trop souvent. Madame le Maire va interroger les services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Maire,

Monique RATINAUD